

**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-neuf, **le JEUDI 18 JUILLET à** 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 juillet 2019, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD, Maire.

**Étaient présents** : BAIGUE Xavier, BERREZ Serge, CABUT Danielle, CACHOT Jean 1<sup>er</sup> adjoint, GAUTHIER PACOUD Sandrine Maire, NOWALSKI Christophe 3<sup>ème</sup> adjoint, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul.

**Absent excusé** :

**Absent non excusé** : PEAN Franck 2<sup>ème</sup> adjoint, BAILLY Jacques, BERTHET Anthony.

**Secrétaire de Séance** : Frédéric ROUSSEL est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil du 20 juin 2019 ;**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents

**2. Point par le 1er adjoint sur l'urbanisme et les travaux communaux :**

2.1. Urbanisme, point sur les dossiers en cours :

- Pas de nouvelle demande depuis le dernier conseil
- Travail avec le bureau d'études Citadia sur le PLU Intercommunal et les attentes de la commune.
- 2 nouvelles demandes de terrain constructibles sont arrivées à la Mairie, à valider au niveau du PLUI.

2.2. Travaux communaux en cours (mairie, enfouissement, chemin accès captage SI Vouglans, dépôt amiante...) ;

- Travaux de Mairie (installation d'un bureau-Secrétariat indépendant de la salle de réunions, ce qui permettrait une utilisation de cette salle par les habitants) : Attente de subvention de l'ordre de 30%, soit 4000 euros. Resterait à charge 11 000 euros pour la commune. Pas d'autres subventions possibles.
- Enfouissement des réseaux : Les travaux devraient commencer début octobre pour la première tranche (rue du four). Prévision : 2,5 mois de travaux.
- Accès chemin captage vers Charézier : Les travaux ont été réalisés. 1500 euros sont à la charge de la commune, le reste à charge au Syndicat de Vouglans (environ 7 500.00 €) et la commune de Charézier (environ 5 000.00 €).
- Dépôt d'amiante : Pas de nouvelles de la société Groupe Demain (ex Jura Tri) qui pourrait intervenir. La sénatrice Sylvie Vermeillet recherche des subventions pour nous aider. L'estimation de l'amiante à enlever est de 10m3 (montant du devis : 32 000.00 €)

**3. Point par le 2<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'eau :**

3.1. Défense incendie ;

3.2. Recherches fuites et nettoyage réservoirs ;

- Dossier à lancer

**4. Mise en place de la commission chemins (suite dissolution AF) :**

La procédure de dissolution de l'AF étant achevée et le travail sur le classement des voiries communales bien avancé, il convient, comme cela avait été prévu dans les délibérations de l'AF et de la commune, de créer une commission communale des chemins. Le but de cette commission sera de faire l'inventaire de l'état des chemins et fossés de la commune afin de définir les besoins d'entretien, de statuer sur d'éventuelles restrictions d'utilisation et de réfléchir à l'instauration d'une taxe spéciale selon l'article L161-11 du code rural.

Sont proposés comme membres de cette commission, les anciens membres du bureau de l'Association Foncière :

Mme PEAN Danielle, Mrs BAILLY Jacques, BANDERIER Bernard, BERTHET Anthony, CACHOT Jean, DUFFAUX Gilles, MICHAUD Alain, RAMBOZ Pierre-Marie, SORNAY Jean-Paul, VERPILLAT Alain.

Pour rappel :

- Les voies communales (rues et chemins) sont gérées par la commune et font parties du domaine public,

- Les chemins communaux/ruraux sont des chemins inclus dans le domaine privé de la commune.

Suite au vote à la majorité du conseil municipal, le chemin d'accès à la ferme Berthet ne sera pas classé dans les voies communales.

## **5. Projet de fusion des 4 communautés de communes :**

En préambule, il est rappelé que les conseillers municipaux ont assisté à un certain nombre de réunions de travail, d'ateliers (Orgelet et Clairvaux), de réunions de rendu (Moirans), réunion d'échanges (Chatillon). Des documents, nécessaires à la compréhension du projet de fusion, ont été distribués. Pour rappel le travail préalable du projet de fusion a été initié en 2015.

4 Communautés de Communes de taille similaires, 4 Communautés de Communes avec un nombre d'habitants similaire, avec 4 bourgs centres de même importance, 4 Communautés de Communes qui ont déjà des compétences plus ou moins identiques ont décidé de se regrouper afin de répondre à loi NOTRE qui impose la suppression des communautés de communes de moins de 15 000 habitants. Ces 4 comcom bénéficiaient jusqu'à présent d'un régime dérogatoire qui ne va pas perdurer longtemps encore. Leur motivation est :

### **✓ Agir pour ne pas subir**

Face aux risques de démantèlement et d'absorption par d'autres collectivités, il s'agit de se donner les moyens de continuer à exister en accédant à une taille critique de 25 000 habitants pour porter des projets d'envergure et mutualiser les moyens.

### **✓ Constituer un territoire cohérent et complémentaire**

Ce regroupement permettrait de mieux valoriser nos atouts grâce à nos complémentarités sur le développement touristique, le développement économique ou les services en faveur des familles. Nos réflexions tendent à un développement équilibré, bien réparti géographiquement sur le territoire autour de 4 Bourgs-centres (Arinthod, Clairvaux-les-L, Moirans-en-M, Orgelet) de taille similaire

### **✓ Construire un modèle innovant pour notre territoire**

Le modèle a été construit avec l'ensemble des élus municipaux : il devra garantir une réactivité et une proximité, en évitant le risque de centralisation politique et administrative avec la mise en place d'espaces de concertation au plus près des territoires.

Mme le Maire se tient à disposition des habitants souhaitant d'autres informations sur ce projet de fusion.

***Le périmètre de fusion proposé*** est approuvé à l'unanimité des membres présents (8 voix)

***La constitution d'un EPCI*** est approuvée à l'unanimité des membres présents (8 voix)

***Le projet de statuts du nouvel EPCI*** est approuvé à l'unanimité des membres présents (8 voix)

## **6. Classement voiries (si retour de la DDT) :**

Le projet de tableau de classement des voiries a été transmis à la DDT pour vérification et approbation. N'ayant toujours pas eu leur retour il est proposé de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **7. Questions diverses :**

- Info sur papillons protégés  
La Fédération des Chasseurs va procéder à l'évaluation de la présence du papillon azuré sur la commune.
- Info sur parcelle chemin des craies  
L'angle appartient au propriétaire. La commune souhaite acquérir cette parcelle en angle nécessaire à la bonne circulation des véhicules.
- Curage fossé Rières (chemin des Chintres)  
Relance de demande de devis.
- Compteurs Linky - Enedis  
L'installation ne va pas tarder à commencer dans la commune.
- Convention ancienne pompe incendie.  
Proposition de la cession de la pompe à bras à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers pour être exposée au musée des sapeurs-pompiers du Jura à Saint-Aubin.  
L'objectif est qu'elle soit montrée au public.
- Passage route du jura  
Le 6-7-8 septembre, la route du jura (rassemblement de véhicules de collection) passera sur la commune.
- Proposition pour l'achat d'une Marianne pour la salle de la Mairie.
- Fermeture du secrétariat la semaine du 15/08

La séance a été levée à 22h40

Le Maire,  
Mme Sandrine Gauthier Pacoud

Le secrétaire de séance,  
Mr Frédéric Roussel